

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

29

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **7 MAI 2026**

Objet de la délibération :

**ELECTION DES
REPRESENTANTS DES
LOCATAIRES
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Jacques PEYROT

Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH,
Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL.

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Des élections doivent être organisées entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026 en vue de
procéder au renouvellement des représentants des locataires au sein du conseil
d'administration de Var Habitat.

Afin d'organiser ces élections, un protocole d'accord a été validé entre Var Habitat et les
organisations mentionnées à l'article L421-9 du CCH prenant part à cette négociation. Celui-ci
fixe notamment l'éligibilité des candidats, le dépôt des candidatures et recevabilité des listes,
les modalités de vote ainsi que le planning prévisionnel des élections.

Ce protocole s'appuie sur l'accord national signé entre la fédération des OPH et les
associations nationales représentatives, membres de la Commission Nationale de
Concertation.

Deux modes d'élection ont été choisis : le vote par correspondance ainsi que le vote électronique, laissant à l'électeur le choix de son mode de vote. A cet effet, une société prestataire devra être désignée afin de réaliser le matériel de vote et effectuer la gestion du dépouillement dans les locaux de Var Habitat. La consultation est en cours. Le choix du prestataire sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs, une commission électorale, composée notamment d'un représentant Administrateur de Var Habitat, se réunira sur toute question relative à l'organisation et le déroulement des élections.

Enfin, il conviendra de demander à la Poste l'ouverture d'une boîte postale spécifique pour le recueil des votes.

Ainsi, je vous demande :

- De valider le projet de protocole d'accord joint, le planning prévisionnel des élections (indiqué dans le protocole) et les modalités d'ouverture de la boîte postale et de l'affranchissement auprès de la Poste.
- D'autoriser le Directeur Général de Var Habitat à désigner en son temps, par certificat administratif, un Administrateur de Var Habitat pour siéger à la commission électorale.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI